

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/6/SPCG accordant à la Société Air-Djibouti un permis d'occupation provisoire sur un terrain sis sur le Plateau du Day.

n° 64/6/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date de publication
23 janvier 1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé à la Société Air Djibouti, société anonyme dont le Siège social est à Djibouti, un permis d'occupation provisoire sur un terrain d'une superficie de 46 ha environ sis sur le plateau du Day, sur lequel a déjà été aménagé une piste d'atterrissage et pour y créer un champ de repos.